

Un projet de crématorium qui enflamme les élus

Publié le 27/05/2019 à 04:55 | Mis à jour le 27/05/2019 à 04:55



VAL D'AMBOISE



Le crématorium utilisé actuellement est à Esvres.

© Photo NR

Ce ne sont pas les millions du bilan budgétaire qui ont prolongé les débats de Val d'Amboise, mais une délibération, préambule à un projet de crématorium.

On aurait pu imaginer que le compte administratif 2018 à l'ordre du jour du conseil communautaire, mercredi soir, aurait alimenté quelques débats. Ce document est le bilan de la gestion de la collectivité sur l'année écoulée. Il permet de mesurer les économies, la réalité par rapport aux prévisions, l'endettement réel, l'épargne dégagée, etc. Mais ce soir-là, il n'y eut même pas de discussion sur ces millions d'euros collectés et dépensés en 2018.

Prématuré, ce débat se renouvellera

Par contre, une délibération portant sur le simple choix de la délégation de service public ou non pour un projet de crématorium enflamma l'assistance, jusqu'alors anesthésiée par la litanie des chiffres.

Le président de Val d'Amboise, Claude Verne, fit appel à un avocat spécialiste de droit public pour présenter le sujet, les arguments positifs et négatifs du choix de la construction et de l'exploitation de ce service en régie directe ou en délégation de service public.

Vue la demande dans ce domaine dans la société d'aujourd'hui, la réalisation d'un crématorium est nécessaire dans l'est du département. Ce service public concernerait une zone de 300.000 habitants sur l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher. Pour un investissement de 4 à 5 millions d'euros, ce service est présenté comme potentiellement rentable. Le terrain de 7.500 m² dans la zone d'activité de La Boitardière serait acquis par le délégataire choisi par la collectivité. Celui-ci supporterait donc les coûts de construction et d'entretien d'un tel équipement. Cette entreprise paierait ensuite une redevance d'occupation à Val d'Amboise.

Sur le fond de la délibération, à savoir le choix d'une procédure de délégation de service public, il n'y eut pas de discussion. Par contre, les questions et les remarques ont fusé sur le lieu choisi, sur la zone de chalandise, sur l'aménagement paysager, sur la quiétude des lieux, sur l'esthétique du bâtiment, sur l'accès routier, etc.

Tous ces sujets concrets seront abordés à nouveau, dans quelques mois, quand il s'agira de choisir le délégataire et de discuter du projet.

A propos du compte administratif qui précéda ce dossier, c'est Claude Verne qui en fit un résumé, en rappelant que l'intérêt est de regarder les comptes consolidés et de les comparer aux budgets réalisés les années précédentes pour avoir une tendance globale. C'est ainsi que les dépenses et recettes de fonctionnement « *sont en baisse de façon parallèle sur les trois dernières années, ce qui signifie que notre équilibre global est stable* ».

Malgré tout, les charges de gestion courante sont en hausse et les recettes en baisse, ce qui fait dire au président que « *notre situation structurelle se détériore de 609.443 €, après une amélioration de 842.420 € entre 2015 et 2017* ». Il ajoute : « *La fragilité de nos ressources apparaît nettement dans ces résultats et ne peut que conforter notre prudence... Ces comptes nous incitent à poursuivre dans le sens d'une politique financière particulièrement rigoureuse et d'une construction de projets qui devront nécessairement être productifs d'économies d'une part et de recettes nouvelles d'autre part* ».